

PERSPECTIVES

**COMPTE RENDU DU 6^E CONGRÈS
DU SYNAMOME À CLERMONT-
FERRAND (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
DÉBATS, FORUMS, COMPAS D'OR...)**

> ACTUALITÉS

SOIRÉE DES PARTENAIRES, LES RENDEZ-VOUS DU SYNAMOME

> ASSURANCES

QUELS SONT LES TRAVAUX SOUMIS À DOMMAGES OUVRAGE ?

> PERSPECTIVES JURIDIQUES

PREMIERS PAS VERS LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉTUDE DE SOL ?

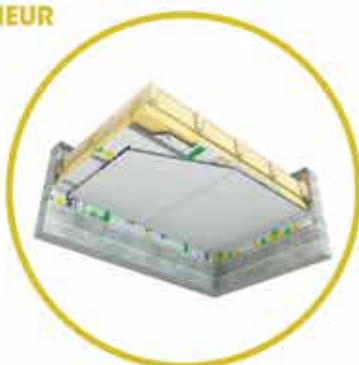
TOITURE PLATE HYGRO+

LE SYSTÈME INNOVANT
POUR ISOLER PAR L'INTÉRIEUR
LES TOITURES PLATES BOIS

Pour répondre au marché grandissant des toitures plates en maison individuelle et petit collectif, ISOVER a imaginé un système innovant d'isolation par l'intérieur pour ce type de construction. Au cœur de cette solution, la nouvelle membrane Hygro+ qui assure l'étanchéité à l'air et la gestion de la vapeur d'eau.

UN SYSTÈME UNIQUE
D'ISOLATION PAR L'INTÉRIEUR

- Beaucoup de toitures plates (10% en maison individuelle, 60% en collectif) reposent soit sur une toiture légère en charpente bois, soit sur une toiture en béton, et sont isolées principalement par l'extérieur. Souvent, elle sont aussi inaccessibles.
- ISOVER a développé le 1^{er} système qui permet d'isoler thermiquement ET acoustiquement par le dessous les toitures plates bois étanchées par une membrane PVC.

UN SYSTÈME
ÉCONOMIQUE ET ESTHÉTIQUE

- Toiture Plate HYGRO+ permet de réduire la hauteur des acrotères et d'embellir les extérieurs du bâtiment.
- Toiture Plate HYGRO+ s'utilise avec de la laine de verre, un isolant performant et à moindre coût, qui permet de réduire le coût du gros œuvre.

UN SYSTÈME CERTIFIÉ
POUR UN HABITAT SÛR

Toiture Plate HYGRO+ bénéficie d'un ATEx A délivré par le CSTB, garantissant une mise en œuvre sécurisée, assurée et sereine.

UN SYSTÈME COMPLET
DE MISE EN ŒUVRE

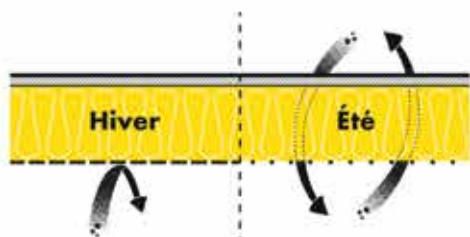
- Un système innovant composé de fourrures métalliques Optima, de l'isolant en laine de verre Isoconfort à hautes performances thermiques et acoustiques, de suspentes Integra, de l'adhésif Vario® Fast Tape et Vario® Multitape, du mastic Vario® Double Fit et de la nouvelle membrane pare-vapeur hygrorégulante Hygro+.
- Une mise en œuvre en 6 étapes déjà maîtrisée par les poseurs.

UN SYSTÈME AVEC
UNE MEMBRANE HYGRORÉGULANTE

- La membrane Hygro+ se caractérise par sa résistance à la diffusion de vapeur d'eau (Sd), variable selon l'humidité relative, entre 18 et 48 m.
- Hygro+ assure la gestion de la vapeur d'eau et de l'étanchéité à l'air.
- Été comme hiver, Hygro+ assure une hygrorégulation qui préserve les bois de charpente des risques de condensation.

LE +
POUR LES
ARTISANS

- Le carnet de chantier a été élaboré par ISOVER pour garantir aux poseurs une mise en œuvre dans les règles de l'art et réussie.
- Le détail des 6 étapes clés indispensables avant et pendant la pose du système.



LAISSEZ-NOUS TRAVAILLER!



Claude DUFOUR,
Président du SYNAMOME

Il y a 18 mois, les Françaises et les Français se sont prononcés en faveur du changement. Mais en cette fin d'année, dans un climat social tendu, la France "d'en bas" réagit, sort de sa léthargie et se mobilise contre l'exécutif dans un rejet exprimé, quelquefois malheureusement, par des actions violentes et désespérées.

Des réformes tous azimuts et des chantiers législatifs ouverts inexorablement les uns après les autres – le tout mené au pas de charge et sans réelle concertation. Au final, l'utilité des mesures gouvernementales n'est plus perçue que par les technocrates et les hauts fonctionnaires coupés de la réalité quotidienne de nos concitoyens.

Mais les fractures – sociales, économiques et territoriales – sont bien réelles et de plus en plus visibles.

L'ensemble des professions libérales, des commerçants, des entrepreneurs et des artisans, bref des forces vives de la nation, poumon économique des régions et acteurs indispensables de proximité, est menacé, tout comme les corps intermédiaires – syndicats et organisations professionnelles compris – au nom d'une volonté de rationalisation que l'État n'est pas à même de s'appliquer...

En réponse, l'annonce d'un soi-disant "état d'urgence économique et sociale" avec en premier lieu

un saupoudrage de mesures destinées à redonner un peu de pouvoir d'achat aux plus démunis.

Et l'État semble (enfin !) prendre la mesure du mécontentement des maires.

Mais la réponse doit être plus profonde. Depuis la fin des années 80, les gouvernements successifs ont muselé par un arsenal administratif toujours plus important et de plus en plus chronophage, toute volonté d'entreprendre, principalement dans tout le secteur du bâtiment, y compris l'architecture et la maîtrise d'œuvre.

Il faut redonner confiance à l'ensemble de la filière – pourvoyeuse d'emplois non délocalisables – en levant les freins à l'esprit d'entreprise.

Les professionnels de proximité ont fait le choix d'exercer des métiers à forte responsabilité qui participent fortement au développement économique. Encore faut-il ne pas empêcher les entreprises d'entreprendre en tuant l'esprit entrepreneurial.

C'est le message qui doit être le nôtre. Et pour cela, nous devons rester mobilisés et rassembler les professionnels de la maîtrise d'œuvre et bien au-delà.

Dans les périodes difficiles, il est impératif de garder l'espoir !

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.

SOMMAIRE

4-6	ACTUALITÉS
	Soirée des Partenaires 2018/Brèves
7-8	PERSPECTIVES POLITIQUES
	Lettres du SYNAMOME à Julien DENORMANDIE et Jacqueline GOURAULT
9-11	PERSPECTIVES SYNDICALES
	Ça bouge en régions !
12-13	PERSPECTIVES PARTENAIRES
	Les partenaires du SYNAMOME témoignent / Tableau des contacts
14-19	PERSPECTIVES CONGRÈS
	Compte rendu du 6 ^e Congrès du SYNAMOME à Clermont-Ferrand

20-21	ASSURANCES
	Quels sont les travaux soumis à Dommages ouvrage ?
22	PERSPECTIVES JURIDIQUES
	Premiers pas vers la généralisation de l'étude de sol ?
23	PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES
	Participez au Concours Gaz !



LE GEPA FÊTE SES 50 ANS

Le **27 septembre** dernier, le **GEPA**, organisme de formation des architectes et des acteurs du cadre de vie, fêtait ses 50 ans à la Galerie VU' (Paris 9^e). Le SYNAMOME a participé à cet événement convivial à côté des représentants de l'Unsa national et Île-de-France et des représentants ordinaires.

SOIRÉE DES PARTENAIRES 2018: BILAN ET PERSPECTIVES



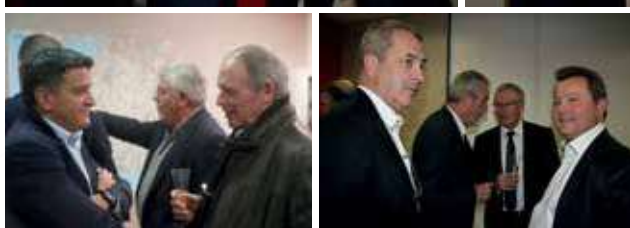
Mardi 23 octobre 2018, les partenaires du SYNAMOME avaient rendez-vous au siège du syndicat pour la traditionnelle soirée de rentrée. L'objectif: dresser un bilan du congrès 2018, recueillir les remarques de chacun; et bien sûr se projeter vers l'édition 2019.

En introduction, le président national, Claude DUFOUR, a pris la parole et a remercié l'ensemble des partenaires pour leur soutien et leur fidélité. Ces derniers ont ensuite été invités à faire part de leurs commentaires. Dans l'ensemble, ce 6^e Congrès du SYNAMOME qui s'est déroulé à Clermont-Ferrand les 14 et 15 juin derniers a donné satisfaction tant sur le plan de l'organisation, que du visio-atelier sur les stands. Les exposants ont notamment apprécié que l'assemblée générale se déroule la veille, laissant ainsi plus de temps aux congressistes pour parcourir l'exposition.

Dans un second temps, Anselme Pascual et Olivier Ferrari ont présenté en avant-première l'édition 2019. Rendez-vous est pris à Beaune les 13 et 14 juin!

Les partenaires ont pu découvrir l'aménagement de l'espace d'exposition et peuvent d'ores et déjà réserver leur stand.

Les échanges entre organisateurs et partenaires se sont poursuivis en toute convivialité autour d'un verre.



TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION 2018

Organisés chaque année par Batiactu et la SMA, en partenariat avec les principales associations, organisations et fédérations représentatives de l'ensemble de la filière construction, ces Trophées sont un **rendez-vous incontournable pour les professionnels de la construction,**

du bâtiment et de l'immobilier. Lors de la cérémonie du **12 septembre 2018**, le SYNAMOME a remis le prix de la catégorie "Construction de logements collectifs" à l'agence d'architecture A. BECHU et associés, pour le projet "Impasse Marie-Blanche" (Paris 18^e).

Photos: ©Eskenazi Dominique



RENCONTRE ENTRE LE SYNAMOME ET LE CNOA

Le **6 juin 2018**, **Claude DUFOUR** était reçu pendant plus d'une heure par **Denis DESSUS, Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA)**, dans ses bureaux de la Tour Montparnasse.

Au-delà de l'évocation de la situation du marché et des difficultés rencontrées au quotidien par les professionnels de la maîtrise d'œuvre, les échanges ont surtout porté sur la mobilisation contre la loi ELAN et les dangers que présentaient plusieurs dispositions du texte pour l'ensemble de la filière.

Si l'Ordre entend rester vigilant sur la fin du processus législatif et sur les décrets qui seront pris en application du texte, la méthode de travail de l'exécutif, peu enclin à l'écoute et à une véritable concertation, a été aussi pointée du doigt.



Grandir POUR mieux vous accompagner

IMERYS Toiture devient EDILIANS

edilians.com

NOS SOLUTIONS

Toiture
Façade
Éco-habitat

Nous poursuivons notre croissance pour grandir, au-delà des frontières, et vous accompagner vers toujours plus de performance avec des solutions globales pour toitures et façades.

Nous mettons à votre disposition tout un groupe, plus fort, pour faciliter votre travail au quotidien grâce à l'alliance de nos savoir-faire, de nos métiers et de nos hommes.

EDILIANS
LE NOUVEAU NOM D'IMERYS TOITURE

LES PREMIÈRES ASSISES DU LOGEMENT

Le **15 novembre 2018** se tenaient au Palais d'Iéna, siège du CESE (Conseil Économique Social et Environnemental), les premières Assises du Logement organisées par Batiactu. Cette manifestation – dont le SYNAMOME était partenaire – a connu un franc succès tant au niveau de la fréquentation que de la qualité des interventions.

Photos : © David Haefen/Contre-Jour

On déplorera cependant que celles-ci aient été concentrées sur une seule journée, ce qui ne permettait pas de les suivre en totalité.





LES CEMENTS
LES GAMMES VICAT
www.ciment-vicat.fr

LA GAMME DES CEMENTS VICAT
4 FAMILLES DE PRODUITS

Des ciments de haute qualité
Des performances adaptées à chaque usage
Des informations claires et précises
Une fabrication 100% française



f in p YouTube

www.ciment-vicat.fr



LETTRE au Ministre de la Ville et du Logement

N/Réf: CD/BD

Paris, le 30 octobre 2018
Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de la Ville et du Logement
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre nomination à la tête du ministère en charge de la Ville et du Logement.

L'une de vos premières actions à ce poste a été de recevoir Régis CHAUMONT, Président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, et je vois, dans ce geste symbolique, la volonté de rassurer une profession fragilisée par plus de huit années de crise et par les incompréhensions et incertitudes nées du vote de la loi ELAN.

Pour ma part, en ma qualité de Président d'un syndicat dont les membres – architectes et maîtres d'œuvre – sont des professionnels de proximité exerçant principalement en zone rurale, c'est sur le sort de la maîtrise d'œuvre dans son ensemble que je souhaiterais vous interpeller.

Au moment où le nombre des permis de construire dans le neuf régresse, où les documents d'urbanisme réduisent de manière drastique les zones constructibles, les professionnels du bâtiment se tournent vers le marché de la réhabilitation. Ce marché conséquent en termes quantitatifs – avec plus de 35 millions de logements concernés – et qualitatifs requiert une maîtrise d'œuvre qualifiée et performante que notre syndicat s'efforce, avec ses moyens, de mobiliser et de former dans le sens de l'Intérêt général.

Néanmoins, je suis quotidiennement alerté par mes adhérents sur les complexités et contraintes administratives qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle : un urbanisme stéréotypé – appliqué uniformément – et instructions des autorisations de construire qui sont un véritable parcours du combattant long et coûteux, décourageant pour ces professionnels et leurs maîtres d'ouvrage.

Sans oublier que la complexité des dossiers nécessite trois fois plus de temps de réalisation pour un même montant d'honoraires, ce qui contribue au malaise de la maîtrise d'œuvre.

J'avais déjà eu l'occasion d'exprimer ces préoccupations auprès de vos devanciers, mais sans recueillir de leur part la moindre attention.

Telles sont brièvement exposées, Monsieur le Ministre, les questions que je suis prêt à développer devant vos conseillers.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'expression de ma haute considération.

Claude DUFOUR
président national

LETTRE à la Ministre de la Cohésion des Territoires

N/Réf: CD/BD

Paris, le 30 octobre 2018
Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des
Territoires et des Relations avec
les Collectivités Territoriales
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre nomination à la tête du ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales – un département ministériel en charge de chantiers aussi majeurs que décisifs pour l'avenir de la France.

Votre expérience d'élue locale en région Centre et au Sénat devrait permettre d'apaiser les tensions entre les territoires de la République et l'Exécutif au travers d'une écoute et d'un dialogue constructifs.

En effet, depuis plusieurs mois, il n'est pas un jour où les médias, les associations d'élus locaux dont au premier chef l'AMF, ne dénoncent une recentralisation rampante, qui se manifeste au travers de mesures étatiques unilatérales, à laquelle s'ajoutent les réductions de dotations et des transferts de charges, sans oublier la disparition de services publics de proximité (poste, santé, éducation...) qui laisse à l'abandon des pans entiers de notre territoire.

Pour ma part, en ma qualité de Président d'un syndicat professionnel dont les membres – architectes et maîtres d'œuvre – exercent principalement en zones rurales, c'est sur la désertification grandissante de ces dernières et plus précisément sur la défense de la ruralité, au combien sinistrée, que je souhaiterais vous interpeller.

La fermeture de nombreux services publics entraîne l'atrophie du tissu social et économique, suivie de sa lente mais inexorable mort. L'artisanat, mais aussi les professions libérales de terrain, sont aussi frappés et avec eux c'est leur savoir-faire qui s'éteint peu à peu. Et il est navrant de constater qu'une partie non négligeable du patrimoine de la France et de ses richesses s'étiolent au profit de métropoles de plus en plus engorgées, polluées...

Je suis quotidiennement alerté par mes adhérents sur ces questions tout comme sur les complexités et contraintes administratives qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle.

J'avais déjà eu l'occasion d'exprimer ces préoccupations auprès de vos devanciers, mais sans recueillir de leur part la moindre attention.

Telles sont brièvement exposées, Madame la Ministre, les questions que je suis prêt à développer devant vos conseillers.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'expression de ma haute considération.

Claude DUFOUR
président national

ÇA BOUGE EN RÉGIONS !

Sur tout le territoire, les membres du SYNAMOME se rassemblent régulièrement pour échanger sur des thèmes d'actualités, rencontrer nos partenaires industriels ou encore tenir leurs assemblées générales.

Tour d'horizon des dernières réunions régionales :



OCCITANIE

Une réunion régionale Occitanie a eu lieu le 23 mars 2018. Cette journée enrichissante s'est déroulée en présence de deux partenaires industriels : Imérys Toiture et Technolim ; et 25 participants, dont 9 artisans.

Au programme :

- matinée consacrée à la visite de la Centrale Nucléaire de Golfech,
- déjeuner dans un restaurant sur Valence d'Agen,
- l'après-midi, la réunion avec les partenaires a été suivie d'une réunion syndicale jusqu'en début de soirée. ●



La région a organisé une nouvelle réunion le 5 mai dernier, au Domaine viticole de Montels, Albias (82).

Après un mot d'accueil du président, les 18 participants ont pu échanger avec plusieurs de nos partenaires industriels réunis sous la forme d'un mini salon : Batistyl, Imerys Toiture, Jacob Delafon, Maugin, Montmirail, Le Moniteur, Porcelanosa et Rector.

En fin de matinée, nous avons visité les chais du Domaine et profité d'une dégustation avant de se mettre à table.

L'après-midi fut consacrée au temps syndical avant de retourner visiter les stands des partenaires. ●





NORMANDIE

Le 12 octobre 2018, 18 adhérents du syndicat normand se sont réunis à l'hôtel Ibis de Falaise dans l'Orne, en présence des partenaires industriels Imerys, Aldes et Stiebel Eltron. ●



RÉUNION INTER-RÉGIONALE

Temps fort de l'année syndicale, une réunion inter-régionale a eu lieu à l'hôtel ALTEORA (Futuroscope) à Poitiers les 29 et 30 novembre 2018.

35 adhérents des régions Bretagne, Centre, Pays-de-Loire, Auvergne et Nouvelle Aquitaine, ainsi qu'une dizaine de partenaires industriels : Uretek, Edilians (anciennement Imerys), Ribo (Groupe Aldes), MG2 Bruno Mazuras, Placoplatre, Stiebel Eltron, April partenaires, Weber, Jacob Delafon et GRDF étaient présents.

Après le mot d'accueil de Denis LEBRETON, Président de la région Pays-de-La-Loire, le Président national Claude DUFOUR a dressé le bilan de ses 25 années de présidence, en rappelant les actions politiques et syndicales engagées, les relations avec les pouvoirs publics et les acteurs de la maîtrise d'œuvre. Les industriels ont ensuite pris la parole. ●



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le 19 octobre 2018, la région SYNAMOME Bourgogne Franche-Comté organisait un mini salon dans la salle communale de Courbouzon dans le Jura, non loin de Lons-le-Saunier.

13 partenaires ont répondu présent : Ribo Aldes, Bio Bric, Chaux Saint-Astier, Flin, Foamglass, Imerys Terre cuite, Isover, MG2, Raycap, Stiebel Eltron, Technolim, Terreal et A Doc.

Cet événement a réuni 21 adhérents du SYNAMOME, mais aussi : 5 retraités SYNAMOME, 1 architecte invité, 2 maires de communes environnantes, 3 artisans de passage, 1 journaliste, 7 maîtres d'œuvre invités.

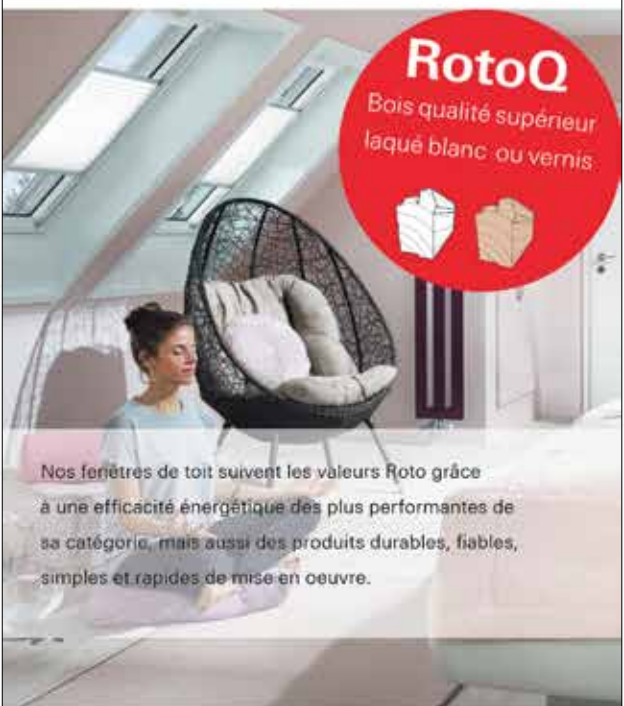
Ce fut l'occasion pour la région de renforcer ses rangs avec trois demandes d'adhésion signées (Éric Maignan, Philippe Manolios, Alexandre Specklin, à qui nous souhaitons la bienvenue) et deux demandes d'adhésion remises, en attente de validation. ●



La Fenêtre de Toit.

Roto. La Fenêtre de Toit.

Votre Solution Pro.



Nos fenêtres de toit suivent les valeurs Roto grâce à une efficacité énergétique des plus performantes de sa catégorie, mais aussi des produits durables, fiables, simples et rapides de mise en œuvre.



Fenêtre à rotation Roto

- + Fenêtre en bois vernis ou bois laqué blanc
- + Ouverture manuelle ou motorisée
- + Une des offres de dimensions standard les plus larges du marché
- + Disponible en version standard ou avec bloc isolant, collerette pare-vapeur et équerres pré-montés d'usine
- + Gamme d'accessoires extérieurs & intérieurs

Rotation Roto



LES PARTENAIRES du SYNAMOME témoignent...

APRIL



April Partenaires, filiale du groupe April, est le spécialiste de l'assurance construction comme la Responsabilité Civile et Décennale et l'assurance Dommages Ouvrage en maison individuelle. Cette dernière dénommée PROBAT DO se veut simple, attractive, 100% digitale et répond au devoir de conseil. Depuis le congrès de Clermont-Ferrand en juin 2018, April est devenu Partenaire du Synamome. Un rapprochement légitime tourné vers l'expertise des maîtres d'œuvre, acteurs incontournables de la rénovation et de la construction de maisons individuelles. Réactivité, écoute, agilité... des valeurs portées dans notre volonté de développer un véritable partenariat avec les adhérents du Synamome et surtout pour la satisfaction garantie de leurs maîtres d'ouvrage.

Muriel RABIER, Responsable Développement National Dommages-Ouvrages

LORIOT



Tournée vers le confort de l'habitat depuis 35 ans, la deuxième génération du Groupe Lorient perpétue sa volonté d'être acteur et moteur au sein du Synamome. Avec un pôle axé sur la veille technologique, nous avons une connaissance aiguisée sur les produits du marché. Régulièrement sollicités par les industriels, nous sommes au plus près pour remonter les besoins des adhérents. Notre présence auprès du Ministère de la ville et du logement permet de maintenir une veille réglementaire accrue. Pionnier dans l'étanchéité à l'air des bâtiments et des réseaux de ventilations, nos compétences sont mises aux services des différents acteurs de la construction. Nos échanges avec le Synamome sont essentiels. Très attachés à leur retour terrain, nous apprenons beaucoup auprès d'eux et espérons leurs apporter autant.

Cécile LORIENT, Présidente Directeur Général

TERREAL

Terreal développe les solutions permettant la construction de bâtiments basse consommation et de bâtiments à énergie positive selon les exigences du développement durable.

Fabricant de matériaux de construction en terre cuite, Terreal propose des systèmes constructifs dans ses trois domaines d'expertise : la toiture (tuiles, cheminées, panneaux solaires, composants métalliques), la structure (murs porteurs en briques) et la façade (bardage, vêtiture, brise-soleil, façade acoustique et parement brique et plaquette). Société française, le groupe Terreal compte 1 600 salariés en France travaillant sur 16 sites industriels au plus près de votre région.

En choisissant d'intégrer le Synamome en 2018, Terreal conforte son implication et son orientation dans la prescription, et tout particulièrement auprès des maîtres d'œuvre. Sensible à la proximité avec nos clients, ce partenariat naissant va nous permettre de comprendre, de recueillir les besoins et ainsi mieux appréhender/répondre à leurs attentes. Au travers ces échanges, nous souhaitons contribuer à l'amélioration de l'habitat en accompagnant les clients dans la création de leurs projets, porteurs de bien-être pour les hommes et le respect de l'environnement.

Jean-Michel JEZIERSKI, Directeur national de la Prescription

VICAT

Dans la lignée de Louis Vicat, inventeur du ciment artificiel en 1817, VICAT, entreprise familiale et dernier cimentier français, est tourné vers l'avenir. Nous développons une offre performante de matériaux, produits et services, adaptée à l'évolution des métiers de la construction. Cimenteries, carrières de granulats, centrales à béton, usines de produits de second-œuvre... : partout où il est implanté, notre groupe s'attache au développement des territoires, de l'emploi local et au respect de l'environnement.

Partenaire depuis cette année du Synamome, nous découvrons une association de professionnels ancrés dans leurs territoires et proches des besoins de leurs clients. Via ces valeurs partagées, nous souhaitons découvrir les attentes des maîtres d'œuvre en termes de développement de produits et systèmes constructifs durables pour les bâtiments de demain.

Jérôme LACOMBE, Chargé d'affaires



ALDES AEROLIQUE • Gilles Decrempe 20 boulevard Joliot Curie 69694 Venissieux Cedex Tél. : 04 78 77 15 31 - Fax : 04 78 77 15 27 - Port. : 06 86 68 40 06 gilles.decrempe@aldes.com www.aldes.com	APRIL • Muriel Rabier 15 rue Jules Ferry - BP 60307 35303 Fougères Port. : 06 21 44 70 02 muriel.rabier@april-partenaires.fr	ARBONIA KERMI France • Serge Probat / Alsin Collignon 17A rue d'Altkirch 68210 Haguenbach Tél. : 03 89 40 02 53 - Fax : 03 89 40 04 25 - Port. : 06 84 60 95 19 / 06 07 62 39 90 probat.serge@arbia.fr www.arbonia.fr ou www.kermi.fr	BATISTYL • Dominique Lechevallier ZAC de Saint-Jean-de-la-Neuville 76210 S'-Jean-de-la-Neuville Tél. : 02 32 84 04 40 - Fax : 02 32 84 04 50 - Port. : 06 72 21 24 28 dlechevallier@batistyl.fr www.batistyl.fr	BOUYER LEROUX • Christine Guittoneau / Jean-Luc Aboucaya L'Éclaire 49280 La Seguenière Tél. : 02 40 80 78 07 - Fax : 02 40 80 78 08 - Tél. : 06 76 87 42 94 / 06 15 41 45 44 cguittoneau@bouyer-leroux.fr jlaboucaya@bouyer-leroux.fr www.bouyer-leroux.com
Crédit Mutuel CRÉDIT MUTUEL (CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL) • Guy Léré 88/90 rue Cardinet 75847 Paris Cedex 17 Tél. : 01 53 48 80 01 - Fax : 01 49 74 27 26 - Port. : 06 71 04 42 56 guy.lere@creditmutuel.fr www.creditmutuel.com	DATBIM • Didier Balaguer 432 route du Bourg 38620 Montferrier Tél. : 04 76 37 18 20 - Fax : 04 76 37 44 96 - Port. : 06 75 03 80 11 didier.balaguer@datbim.com	EDILIANS • Dominique Ferry 65 chemin du Moulin Canon 69570 Dardilly Port. : 06 08 65 82 85 dominique.ferry@edilians.com	FLIN FLIN ESCALIER • Marie-Jane Guillaume 7 rue de la Potinasse 22130 Languevan Tél. : 02 90 20 60 08 Port. : 06 07 48 45 19 miejane@flin.fr	FOAMGLAS FOAMGLAS • Thierry Baud Place du Général de Gaulle 92184 Antony Tél. : 01 41 98 79 80 - Fax : 01 41 98 79 81 - Port. : 06 07 48 45 19 thierry.baud@foamglas.fr
GROUPE LORIOT • Cécile Lorient Victoria Tarnus 21 route de Chalon 71380 Epervans Tél. : 03 85 42 72 20 general@loriotdev.fr www.groupe-loriot.com	MAUGIN • Ludovic Caillou Z1 de la Guerche 44250 Saint-Brevin-Les-Pins Tél. : 02 40 64 46 46 - Fax : 02 28 53 96 27 - Port. : 06 76 92 23 82 lcaillou@maugin.fr www.maugin.fr	MG2 ASSURANCES • Bruno Mazuras 19 rue de la Gare 78300 Poissy Tél. : 01 30 74 90 50 - Fax : 01 30 74 31 83 agence.mazuraspoissy@axa.fr	syneris MIRBAT • Lionel Trouillet 6683 route de Marseille 84140 Montfavet Tél. : 04 90 25 10 40 - Fax : 04 90 25 16 84 - Port. : 06 34 07 80 11 l.trouillet@syneris-isolation.fr	MONTMIRAIL S.A. COURTIER EN ASSURANCES MONTMIRAIL SA • Vincent Payen / Odile Vidal 6 rue Jean-Jacques Vernazza - BP 172 13322 Marseille Cedex 16 Tél. : 04 91 32 38 38 - Fax : 04 91 32 38 59 - Port. : 06 16 83 43 75 (C Vidal) o.vidal@montmirail.com www.montmirail.com
RECTOR • Christophe Pouch 16 rue d'Hirtzbach - BP 2538 68058 Mulhouse Cedex Port. : 06 71 17 43 44 christophe.pouch@vector.fr www.ector.fr	ROTO La Fenêtre de Toit. • François Fervin 42 rue de Longchamp - BP 30118 57502 Saint-Avold Cedex France Tél. : 03 87 29 24 30 - Fax : 03 87 29 24 55 Port. : 06 27 94 91 54 francois.fervin@roto-frank.com www.roto-frank.fr	SAINT-GOBAIN ST GOBAIN HABITAT • Hervé Biancamelli Tél. : 01 47 62 53 19 Les Miroirs - 18 avenue d'Alsace 92096 La Défense Cedex herve.biancamelli@saint-gobain.com www.saint-gobain.com	ST GOBAIN DISTRIBUTION BÂTIMENT FRANCE SAS • Françoise Viaud 13-15 rue Germaine Tailleferre 75019 Paris Tél. : 01 47 62 53 19 francoise.viaud@saint-gobain.com www.saint-gobain.com	SIPLAST SIPLAST • Eric Lainé 12 rue de la Renaissance 92184 Antony Tél. : 01 40 96 36 58 Port. : 06 81 34 10 33 eric.laine@siplast.com www.siplast.fr
STIEBEL ELTRON STIEBEL ELTRON • Christophe Guerin 7-9 rue de Selliers - BP 85107 57070 Metz Tél. : 03 87 21 10 77 - Port. : 06 71 85 14 02 christophe.guerin@stiebel-eltron.fr www.stiebel-eltron.fr	SEAC SEAC • Odile Rigaudy 47 boulevard de Suisse - BP 52158 31021 Toulouse Cedex 2 Tél. : 05 34 40 90 76 - Fax : 05 34 40 90 01 origaudy@seac-guiraud.fr www.seac-gf.fr	VICAT • Cécile Jendryka 4 rue Aristide Bergès - TSA 59597 38306 Bourgoin Tél. : 04 74 18 40 10 cecile.jendryka@vicat.fr	WEBER WEBER • Jean-Claude Giraud Rue de Brie - BP 84 - Servon 77253 Brie-Comte-Robert Cedex Tél. : 01 60 62 13 51 - Fax : 01 64 05 47 50 - Port. : 06 07 66 13 50 jean-claude.giraud@saint-gobain.com	YTONG YTONG • Ronan Talarmin Le pré Châtelain - Saint-Savin 38507 Bourgoin-Jallieu Cedex Tél. : 04 74 28 90 15 - Fax : 04 74 28 89 20 - Port. : 06 07 53 12 83 ronan.talarmin@xella.com www.ytong.fr

BUTAGAZ BUTAGAZ • Ronan Scavennec 47-53 rue Raspail 92300 Levallois-Perret Tél. : 01 57 64 44 02 Port. : 06 07 23 33 85 ronan.scavennec@butagaz.com www.butagaz.fr	trophées de la construction CAP INFORMATION PROFESSIONNELLE • Jessica Davin 71 rue Desnouettes 75015 Paris Tél. : 01 53 68 40 28 - Fax : 01 48 56 67 51 jessica.davin@capinfo.com	CAMIF HABITAT CAMIF HABITAT • Paulo Moreira BP 89138 79061 Niort Cedex 9 Tél. : 05 49 34 60 08 Port. : 06 37 41 91 26 paulo.moreira@camif-habitat.fr www.camif-habitat.fr	CELLUMAT CELLUMAT • Pascal Stasiak Z1 S Saulve - Rue du Président Lécuyer 59880 Saint-Saulve Tél. : 03 27 51 58 08 Port. : 06 37 41 91 26 pascal.stasiak@cellumat.eu www.cellumat.eu	SAINT-ASTIER CHAUX & ENDUITS DE S' ASTIER • Jean-Luc Berthon La Jarthe 24110 Saint-Astier Tél. : 05 53 54 11 25 - Fax : 05 53 04 67 91 - Port. : 06 49 73 55 98 j.l.berthon@c-s-a.fr www.c-s-a.fr
GRDF GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION France • Michel Klimczak 33 rue Maurice Flandin 69003 Lyon Tél. : 04 37 56 77 64 Port. : 06 25 31 09 84 michel.klimczak@grdf.fr www.grdf.fr	GRAS SAVOYE GRAS SAVOYE • Virginie Norais 38 rue de l'Océan Parc d'Activité Sud Galaxie - BP 124 38431 Echirrolles Cedex Tél. : 04 72 13 62 90 - Fax : 04 76 70 87 03 - Port. : 06 99 08 68 55 virginie.norais@grassavoie.com www.grassavoie.fr	isolatFRANCE plus qu'une simple isolation ISOLAT • Pierre Bautista 242 impasse des Prairies 69400 Arnas Tél. : 04 74 66 94 10 Port. : 07 60 66 64 20 www.isolat-france.com pierre.bautista@isolat-france.com	ISOVER ISOVER • Abel Boudadi S' Gobain Isover - 1 rue Gardinat Lapostol 92282 Suresnes Cedex Tél. : 01 40 99 24 16 - Fax : 01 40 99 24 47 - Port. : 06 89 99 58 43 abel.boudadi@saint-gobain.com www.isover.fr	Jacob Delafon JACOB DELAFON • Pascale Lambert 11 rue de Brennus 93631 La Plaine Saint-Denis Port. : 06 75 30 27 59 - Fax : 01 49 21 27 61 pascale.lambert@kohliereurope.com www.jacobdelafon.fr
ONIP ONIP • Michel Plana 125-127 avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre Tél. : 01 46 72 30 95 - Fax : 01 46 72 36 65 - Port. : 06 07 17 18 29 www.peinture-depolluante.fr m.plana@onip.com	Placo PLACOPATRE • Franck Lecomte 34 avenue Franklin Roosevelt 92282 Suresnes Cedex Tél. : 01 46 25 46 33 - Fax : 01 41 44 80 22 - Port. : 06 79 85 16 65 info@porcelanosa.com www.placo.fr	PORCELANOSA PORCELANOSA • Thierry Dupont 13 chemin des Anciennes Vignes 69410 Champagne-au-Mont-d'Or Tél. : 04 78 66 81 51 info@porcelanosa.com www.porcelanosa.com	P.R.B. P.R.B. • Jean-Loup Boissou Z.A. - 16 rue de la Tour 85150 La Mothe-Achard Tél. : 02 51 98 10 10 - Fax : 02 51 98 10 11 - Port. : 06 07 42 15 94 jeanloup.boissou@prb.fr www.prb.fr	RAYCAP RAYCAP • Hervé Bardy 94 avenue Pasteur 69570 Saint-Diderau-Mont-d'Or Port. : 07 84 37 91 13 h.bardy@raycap.eu
TERREAL TERREAL • Jean-Michel Jezierski Site des Mureaux - 37 rue du Pieu 78150 Les Mureaux Tél. : 01 30 90 42 10 - Fax : 01 30 90 42 69 - Port. : 06 88 09 25 54 jean-michel.jezierski@terreal.com	SYNAMOME SYNAMOME ARCHITECTURE & MAÎTRISE D'ŒUVRE 9, rue du Bouloi - 75001 Paris www.synamome.org Tél. : 01 42 60 19 99 Fax : 01 42 60 31 32			

POLYDOME

6^E CONGRÈS DU SYNAMOME

Pour son 6^e congrès, qui se tenait à Clermont-Ferrand les 14 et 15 juin 2018, le SYNAMOME a célébré les 30 ans du partenariat, initié au milieu des années 80 par le SYNAAMOB, entre le syndicat des maîtres d'œuvre et les industriels et prestataires de services de la filière du bâtiment.

Afin que ces derniers puissent disposer d'un maximum de temps d'expression lors des forums et de visite de leurs stands, l'assemblée générale statutaire s'est déroulée le mercredi 13 juin à partir de 17h. À noter que cette modification d'horaire n'a pas empêché la quasi-totalité des congressistes inscrits de participer à ce moment syndical fort.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Claude DUFOUR, **Président national**, accueille les présents et déclare officiellement ouvert le 6^e congrès du SYNAMOME avant de demander à **Bernard DELMAS** d'animer l'assemblée générale. Ce dernier invite **Sébastien ROLLAND**, **Président de la Région Auvergne**, à prendre la parole pour son allocution d'accueil où il retrace l'histoire de Clermont-Ferrand, capitale historique de l'Auvergne, désormais érigée au rang de métropole. Rappelant son caractère industriel et universitaire, il évoque

ensuite les nombreux aménagements urbains et architecturaux marquants des deux dernières décennies. Il présente ensuite sommairement le programme du congrès en invitant les congressistes à visiter les stands des partenaires et à participer massivement aux forums. Sébastien ROLLAND est chaleureusement applaudi.

Puis les membres du Bureau national gagnent la tribune avant que le Président national ne prononce quelques mots d'accueil. Les remerciements de ce dernier vont à l'ensemble des présents, congressistes et accompagnants, et bien entendu aux fidèles partenaires et aux exposants. Dans son propos, **Claude DUFOUR** déplore un manque de mobilisation de la part des adhérents alors que l'actualité politique et syndicale est préoccupante à bien des égards. Il fait ensuite procéder à la traditionnelle minute de silence pour les défunts de l'année. Il est vivement applaudi.

Puis le Secrétaire général présente le rapport moral 2016-2017. Il évoque sommairement la gestion interne du SYNAMOME avant d'insister plus longuement sur les relations interprofessionnelles, notamment avec l'Ordre et les syndicats d'architectes dans le cadre de la mobilisation contre la loi ELAN. Il confirme, ainsi que l'a annoncé le Président national, que d'autres sujets majeurs pour la profession ne doivent pas être négligés : restructuration des branches professionnelles et menaces diverses pour les professions libérales. De tels défis ne peuvent être relevés que collectivement – au sein de la maîtrise d'œuvre et, bien au-delà, par l'ensemble des professions libérales – mais avant tout grâce à un syndicat des maîtres d'œuvre suffisamment représentatif. Il laisse la parole à **Yvon ISABEY**, **Trésorier national**, qui présente le rapport financier et le compte de résultats en détaillant, poste par poste, les recettes et les dépenses du SYNAMOME pour l'année 2017.



CLAUDE DUFOUR



BERNARD DELMAS



SÉBASTIEN ROLLAND



YVON ISABEY



GILDAS DEPIN

Malgré une légère érosion du nombre d'adhérents, leurs cotisations constituent la majorité des recettes du syndicat qui, sur le plan des dépenses, a fait des économies drastiques en termes de gestion de la structure. Néanmoins, l'exercice est déficitaire essentiellement de par le manque de cotisations. Les adhérents – comme l'ensemble de la profession – sont en effet touchés de plein fouet par les multiples diktats administratifs rencontrés lors des instructions des permis de construire auxquels s'ajoutent les effets d'un politique publique catastrophique dans le secteur du bâtiment.

Le Trésorier national fait ensuite plusieurs focus particuliers notamment sur le plan du partenariat, lui aussi en léger repli cette année.

Puis **Gildas DEPIN** certifie les comptes sincères et véritables, selon la formule consacrée.

Il est ensuite procédé au vote sur le quitus qui est accordé à la majorité moins 6 voix contre.

Bernard DELMAS invite ensuite Claude DUFOUR à ouvrir le débat syndical sur l'avenir du SYNAMOME.

Le Président national, s'appuyant sur les deux interventions précédentes, réaffirme le rôle majeur du syndicat au plan national tout en ajoutant que son rayonnement n'en sera que plus grand encore grâce à une action dynamique de proximité auprès des entreprises, des artisans et des jeunes maîtres d'œuvre.

Mobilisation, communication et travail en réseau – avec le poids économique qui en découle – doivent être les maîtres mots de notre action en faveur de la profession. La parole est ensuite donnée à la salle. Quelques adhérents, opposants inconditionnels à la politique menée, prennent la parole. Il s'ensuit quelques échanges vifs avec certains membres du bureau national. Mais plusieurs administrateurs et adhérents interviennent pour dénoncer une attitude non constructive et pour souligner, au contraire, le bien-fondé des actions engagées et la nécessité d'entretenir une vie syndicale pour demeurer une organisation représentative.

L'assemblée générale s'achève et les participants rejoignent le centre-ville pour le dîner.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JEUDI 14 JUIN 2018

En tout début de matinée, **Claude DUFOUR** accueille successivement Messieurs **Grégory BERNARD**, **maire-adjoint en charge de la planification urbaine et du logement à la ville de Clermont-Ferrand**, et **Sébastien CONTAMINE**, **Directeur de l'ADUHME** – agence locale des énergies et du climat – auxquels il présente le SYNAMOME et évoque la situation difficile de la filière.

Puis les officiels gagnent l'espace forum pour une brève allocution.

Grégory BERNARD, au nom d'**Olivier BIANCHI**, **maire et président de Clermont Métropole**, prononce quelques mots d'accueil pour les congressistes avant de préciser que plusieurs municipalités et collectivités territoriales – dont Clermont Métropole, suivent tout particulièrement les débats parlementaires sur la loi ELAN et partagent les préoccupations des architectes.

Pour sa part, le directeur de l'ADUHME présente les objectifs de cette agence locale qui accompagne les collectivités et les acteurs des territoires du Puy-de-Dôme dans leurs démarches et projets d'efficacité énergétique en s'appuyant sur des professionnels de proximité dont notamment les maîtres d'œuvre du SYNAMOME.

Claude DUFOUR et Grégory BERNARD partent ensuite inaugurer le salon d'exposition et visiter les stands des partenaires et exposants.

Les forums peuvent alors débiter.

SOIRÉE DE GALA



LES TROPHÉES PARTENAIRES 2018



Ont été récompensés cette année (par ordre de passage sur scène) :

- Prix du Concept Energie: BUTAGAZ;
- Prix du Design (1): Escaliers FLIN;
- Prix de la Technique (1): SYNERIS;
- Prix du Dynamisme: IMERYS TOITURES;

- Prix de l'Innovation: Peintures ONIP;
- Prix du Design (2): WEBER;
- Prix de la Technique (2): TECHNOLIM-RAYCAP;
- Prix du Jury: ARBONIA.

Cette soirée a été honorée de la présence de **Bruno REYNE, Président du CROA Auvergne-Rhône-Alpes**, qui représentait Denis DESSUS, Président du CNOA, et **Benoît MARCHE, Vice-président de l'UNTEC et Président de la section "cadre de vie" du FIF-PL**.

Lors du repas, est projetée la vidéo réalisée au printemps par **Dominique MILLET** où l'on peut voir les interventions de partenaires historiques qui relatent la genèse du partenariat et le plaisir qu'ils ont eu à nouer et pérenniser des liens avec le syndicat des maîtres d'œuvre: Marie-Geneviève GHEZ, Alain COFFIGNOT, Hervé BARDY, Dominique FERRY.

Il est ensuite procédé à la remise des Trophées Partenaires (voir encadré ci-contre). Les récipiendaires quittent la scène aussitôt occupée par l'orchestre qui anime la soirée dansante.

VENDREDI 15 JUIN 2018

La matinée du vendredi débute par le forum consacré à la prévention de la sinistralité animé par Bernard DELMAS.

Philippe ESTINGOY, Directeur général de l'Agence Qualité Construction (AQC), ouvre le débat en présentant les missions de l'agence, son organisation (pôles Observatoire, Prévention produits, Prévention construction, programme PACTE) et ses nombreuses productions en insistant sur les produits dématérialisés dont l'AppliQC. Il évoque également l'actualité de la sinistralité. Puis **Virginie NORAIS de la société GRAS SAVOYE** aborde les tendances récentes du secteur de l'assurance construction qui demeure sous observation par les différentes compagnies d'assurance du fait d'une forte sinistralité. Sans oublier que les défaillances de certains acteurs intervenant en LPS pourraient dans l'avenir tendre le marché.

Enfin **Odile VIDAL, pour Montmirail**, dresse le bilan du devoir de conseil pesant sur les maîtres d'œuvre au regard de la jurisprudence. Lors des interventions, sont également évoqués les risques liés à la cybercriminalité, à la responsabilité environnementale et au préjudice écologique.

Puis les intervenants sont remplacés à la tribune par **Maurice MANCEAU, Président**

du Club de l'amélioration de l'Habitat (CAH). Celui-ci présente, à partir des outils statistiques élaborés par le club, les résultats du secteur de la rénovation, dans lequel les maîtres d'œuvre ont un rôle majeur à jouer. Enfin, il développe plus longuement la genèse, les enjeux et les conclusions du programme "Confort de vie pour tous" auquel a contribué l'ensemble des membres du CAH, dont le SYNAMOME.

FORUM "PRÉVENTION DE LA SINISTRALITÉ"



La matinée est alors consacrée, dans un premier temps, à l'évocation historique du partenariat ainsi qu'à celle des intérêts partagés qui en découlent pour les adhérents et les industriels. Les débats sont animés par **Anselme PASCUAL** qui fait successivement intervenir des membres du SYNAMOME qui se sont impliqués dans la démarche partenariale dès l'origine, tels **Régis GORREGUES** ou encore **Henri CHINOT**, sans oublier des partenaires historiques comme **Alain COFFIGNOT** et **Hervé BARDY**.

On peut noter la présence en tribune des jeunes adhérents conscients de ce que représente le partenariat et qui sont prêts à prendre la relève.

Puis **Olivier GOUTAGNY, Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes du SYNAMOME**, présente l'Observatoire de la prescription initié par plusieurs partenaires dont **Jean-Loup BOISSOU** de PRB. Il en explique le fonctionnement, notamment la manière de remplir les fiches, et les éléments statistiques qui peuvent en être obtenus.

À l'issue de cette présentation, les congressistes partent visiter les stands dans l'espace exposition.

La matinée s'achève par une photo de l'ensemble des congressistes et parte-

naires réalisée sur le parvis du Polydôme. Puis, après le déjeuner pris en commun avec les partenaires et les exposants, les congressistes regagnent l'espace d'exposition et l'espace forum pour assister aux interventions de l'après-midi dont deux sont animées par **Philippe CHAUVEAU, PDG des éditions PC**.

Bruno MAZURAS du Cabinet d'assurances éponyme et **Guy LERE de la Confédération du Crédit Mutuel** sont les premiers à prendre la parole autour du thème "Assurances et financement". Bruno MAZURAS aborde les sujets de la domage-ouvrage puis de la libre prestation de service. Il redit l'importance de cette assurance de préfinancement, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les maîtres d'œuvre et insiste notamment sur le devoir de conseil qui pèse sur ses derniers tenus de rappeler à leurs clients l'obligation de la souscrire. Il fait ensuite un point d'actualité sur les récentes défaillances d'assureurs intervenant en France sous le régime de la libre prestation de service.

Pour sa part, Guy LERE évoque l'environnement économique et financier du secteur du bâtiment. 2017, à l'exception de la rénovation, a connu une embellie qui ne s'est pas poursuivie en 2018 marquée, au contraire, par une baisse de l'ordre de 10 à 20 % selon les marchés.

Ces reculs s'expliquent notamment par la réduction des aides publiques, voulue par l'exécutif, une tendance qui devrait se poursuivre en 2019. Néanmoins, cet intervenant se veut positif, dans la mesure où l'économie mondiale est dans une situation moins défavorable que par le passé.

Quelques échanges ont lieu avec l'auditoire, essentiellement sur le fonctionnement de la domage-ouvrage.

Le deuxième forum permet d'évoquer les aspects de la réglementation thermique et environnementale au travers de présentations réalisées par les représentants du **Groupe LORIENT** et des **Peintures ONIP**.

La dernière intervention de l'après-midi est consacrée à la révolution numérique, notamment sur le plan de la mutation des métiers de la maîtrise d'œuvre que présente tout d'abord **Philippe CHAUVEAU**, avant de laisser la parole à **Bernard SPECHT de la société datBIM**. Celui-ci, slides à l'appui, démontre ce que le BIM apporte aux maîtres d'œuvre et aussi aux maîtres d'ouvrage. Ces développements sont ensuite appuyés par **Jean-François BOUCHARD, adhérent du SYNAMOME**, impliqué dans la maquette numérique depuis plusieurs années.

C'est enfin au tour de **Bernard DELMAS** de présenter sommairement le règlement général sur la protection des données (RGPD) en s'appuyant sur l'article rédigé dans le précédent numéro de la revue *Perspectives*.

Après avoir visité les stands puis s'être apprêtés pour la soirée de gala, les congressistes et les partenaires regagnent le Palais des congrès pour le dîner.

INDUSTRIELS ET ADHÉRENTS DU SYNAMOME ÉVOQUENT L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT.





REMISE DES ATTESTATIONS DE COMPÉTENCES

L'idée est d'avoir une vision nouvelle du bâti qui se veut intergénérationnelle et basée sur le paradigme de l'adaptation préventive. Là encore, les maîtres d'œuvre ont pleinement leur place sur ce marché d'avenir.

La seconde partie de la matinée, au sein de l'espace forum, est consacrée à la remise des attestations de compétences. **Claude DUFOUR** et **Jean-Jacques EYQUEM**, responsable des Formations et Jurys, redisent en préambule toute l'importance pour les maîtres d'œuvre d'un socle commun et rappellent les modalités de constitution du dossier puis sa présentation devant le jury. Les récipiendaires des dernières sessions sont ensuite successivement appelés pour recevoir et signer leur attestation de compétences. Sont ainsi appelé(e)s à rejoindre successivement la tribune : **Isabelle MONACO** (Présidente Champagne-Ardenne) et **Sophie ULRICH** (Aquitaine); **Thierry DUMAS** (Auvergne); **Sébastien CONDAMIN** (Rhône-Alpes); **Pascal BERNARD** (Aquitaine); **Olivier GOUTAGNY** (Président Auvergne-Rhône-Alpes); **Laurent PEREZ** (Président Rhône-Alpes); **Jean-Michel BESSE** (Aquitaine); **Jean-Claude JULIEN** (Auvergne); **Guy DUCROUX** (Rhône-Alpes) et **Alban TOUILLET** (Auvergne). Sous les applaudissements de l'assistance, il est procédé à une photo de groupe.

Les congressistes poursuivent ensuite la visite des stands dans le salon d'exposition avant de se rendre dans l'espace restauration pour le déjeuner.

Lors du déjeuner, il est procédé à la proclamation des résultats du QUIZ. Chaque gagnant est appelé successivement pour recevoir son lot et il est procédé à une photo avec le partenaire attribuant le prix correspondant.

Conformément au planning, **Michel CHASSANG**, Président de l'**Union nationale des Professions Libérales (UNAPL)**, rejoint le Polydôme à l'issue du repas. Après une brève visite des stands en compagnie de Claude DUFOUR et de Benoît MARCHE, il gagne l'espace forum pour traiter des sujets d'actualité concernant les professions libérales. Interrogé par Bernard DELMAS, il évoque tout d'abord l'adhésion en 2016 de l'UNAPL à l'UPA (Union Professionnelle artisanale) qui a donné naissance à l'U2P (Union des entreprises de proximité). Cette nouvelle entité représente 2,3 millions de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises. Elle constitue ainsi la première force patronale du pays et peut désormais peser sur les pouvoirs publics plus attentifs jusqu'ici aux grandes entreprises et aux confédérations qui les représentent. Le second thème abordé est celui du chantier de la restructuration des branches professionnelles – un thème vital pour l'ensemble des professions libérales. Michel CHASSANG rappelle la forte volonté de l'Exécutif de réduire drastiquement et rapidement le nombre des branches de 700 à 200 voir 100. Il évoque ensuite les moyens légaux dont dispose l'État pour y parvenir notamment celui d'obliger les branches à faibles effectifs salariaux à fusionner.

De son côté, l'UNAPL dont la mission est de préserver l'identité des professions libérales et d'assurer une meilleure couverture du champ de ces dernières, travaille sur le projet d'une convention collective nationale applicable à l'ensemble des libéraux.

Le Président de l'UNAPL évoque enfin plus sommairement des sujets ponctuels concernant la fiscalité puis l'Europe.

La parole est ensuite donnée à **Benoît MARCHE** qui, en sa qualité de **Président de la section "cadre de vie" du FIF-PL**, évoque la réforme de la formation professionnelle avec notamment la réduction du nombre des OPCA et la modification de leurs missions.

Les échanges qui s'ensuivent avec l'auditoire portent essentiellement sur la formation.

Les intervenants sont vivement applaudis.

Le 6^e congrès du SYNAMOME s'achève par le discours de clôture du Président national. Claude DUFOUR remercie chaleureusement les invités pour la qualité de leurs interventions et les congressistes pour leur assiduité et leur participation à cette manifestation placée, comme à l'accoutumée, sous le signe de la convivialité. Mais ses remerciements vont avant tout aux partenaires pour leur fidélité et leur dynamisme. Claude DUFOUR redit que l'avenir du SYNAMOME doit se fonder

sur la relation de proximité, le travail en réseau et le dynamisme des jeunes. Il rappelle enfin que l'année 2019 sera une année électorale pour le SYNAMOME marquée par le terme statutaire de son mandat.

Le Président national est vivement applaudi.

Les participants à la soirée de clôture se retrouvent ensuite pour un cocktail suivi

du dîner. Lors de celui-ci, il est procédé aux résultats du Concours d'architecture, dont les lauréats sont :

- Compas d'Or : **Jean-Claude GOUTTE-FANGEAS** ;
- Compas d'Argent : **Yves GARCIA** ;
- Compas de Bronze : **Anselme PASCUAL**.

Les festivités se poursuivent par une soirée Karaoké. ●

FORUM SUR LES PROFESSIONS LIBÉRALES



QUELS SONT LES TRAVAUX soumis à Dommages ouvrage ?

En l'absence de définition légale, il est revenu à la jurisprudence de déterminer la nature des travaux constitutifs d'un ouvrage.



Odile VIDAL,
responsable
de Département
Construction
MONTMIRAIL

Dans le cadre des travaux de rénovation, on assiste à une extension de la notion d'ouvrage qui est marquante. Le champ des travaux soumis à obligation d'assurance s'est élargi. La Cour de Cassation, dans plusieurs arrêts de 2017, confirme cette tendance.

Ainsi l'existant devenu indivisible est un ouvrage.

Par existant, on entend les parties anciennes d'une construction existant avant l'ouverture de chantier, sur sous ou dans laquelle sont exécutés les travaux. Selon l'ordonnance du 8 juin 2005, les parties d'ouvrage existant avant l'ouverture de chantier, totalement incorporées dans un ouvrage neuf et qui en deviennent indivisibles, sont soumises à l'obligation d'assurance.

Les existants techniquement indivisibles des travaux neufs entrepris, doivent donc être valorisés et comptés dans l'assiette de la dommages ouvrage.

L'installation d'éléments d'équipements destinés à fonctionner, comme une pompe à chaleur, est également assimilable à un ouvrage et rentre dans le champ de la responsabilité décennale. La Cour distinguait, depuis plus de 10 ans, le régime de responsabilité de droit commun applicable aux dommages affectant un équipement installé postérieurement à la réception, de la responsabilité décennale applicable aux dommages qui, affectant un élément d'équipement dissociable de l'ouvrage d'origine, rendent l'ouvrage dans son ensemble impropre à sa destination. Elle vient d'opérer un revirement marquant pour faire entrer tous les dommages dans le cadre de la décennale. " Les désordres affectant des éléments d'équipement, dissociables ou non, d'origine ou installés sur existant, relèvent de la responsabilité décennale lorsqu'ils rendent l'ouvrage dans son ensemble impropre à sa destination " Cassation 3^e Civ. 15 juin 2017, confirmé par Cassation 3^e Civ. 14 septembre 2017.

L'insert de cheminée posé dans un immeuble existant et qui a causé un incendie, relève donc de la garantie décennale (Cassation 3^e civ, 14 septembre 2017).

Nous conseillons au maître d'œuvre de vérifier que l'installateur d'un insert de cheminée, d'une pompe à chaleur, ou encore de panneaux solaires sur un immeuble existant, est bien assuré en décennale.

Les travaux constitutifs d'un "ouvrage" au sens de l'article 1792 du Code Civil, sont également précisés en génie civil.

Les travaux d'infrastructures sont également qualifiés d'ouvrages, selon une liste fixée par l'Ordonnance du 8 juin 2005. Il s'agit d'ouvrages non soumis à obligation d'assurance : voiries, ouvrages piétonniers, parcs de stationnement, réseaux divers, canalisations, lignes ou câbles et leurs supports, ouvrages de transports de production, de stockage et de distribution d'énergie, ouvrages de stockage et traitement de liquides en vrac, de fluides et liquides, ouvrages de télécommunications, ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement.



Ces ouvrages sont " non soumis à obligations d'assurance " SAUF si l'ouvrage ou l'élément d'équipement est accessoire d'un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance.

Ainsi lorsque ces ouvrages sont accessoires d'un ouvrage " de bâtiment ", soumis à obligation d'assurance, ils doivent être pris en compte dans l'assiette de la dommages ouvrage. C'est le cas des VRD privés.

D'une façon plus générale, pour apprécier la notion d'ouvrage, certains critères sont communément admis :

1- Critère de l'importance des travaux : Les travaux de rénovation affectant la structure de l'immeuble sont, par leur importance, assimilables à un ouvrage.

2- Critère de la fonction de protection du bâtiment : prenons l'exemple du ravalement de façade.

Selon un arrêt de la Cour de Cassation du 12 juin 2014 : le ravalement d'un immeuble peut être un ouvrage lorsqu'il ne concerne pas seulement l'aspect extérieur mais remédie à la pathologie des murs et en assure la protection.

Selon un autre arrêt de cassation du 4 avril 2013 : lorsque l'étanchéité nécessaire est l'objet principal du marché, le ravalement est considéré comme un ouvrage.

3- Critère de l'immobilisation :

A été considéré comme un ouvrage, l'implantation de bungalows car ces habitations n'étaient pas de simples assemblages de bois posés sur le sol et immobilisés par leur propre poids mais ils étaient fixés sur des plots et des longrines en béton par des plaques de fer, de telle sorte qu'ils ne pouvaient être ni déplacés, ni transportés (Cassation, Civ. III du 28 janvier 2003).

En revanche, ne relèvent pas de l'assurance Dommages-Ouvrage obligatoire les travaux suivants :

- L'abri de piscine. Ne constitue ni un ouvrage au sens de l'article 1792 du Code civil, ni un élément d'équipement indissociable d'un ouvrage de fondation, un abri de piscine fixé au sol par de simples chevilles en plastique et de vis à bois aggloméré sur un support de matériaux hétérogènes sans aucune cohésion entre eux dès lors que, posé sans faire appel à des techniques du bâtiment et



à l'aide de rails pouvant être enlevés par simple dévissage, il ne repose sur aucune fondation et est aisément démontable.

- Les travaux de réparation d'importance modeste d'une toiture, ne relèvent pas de la décennale (Cassation 3^e Civ. 28 février 2018). La Cour a considéré en l'espèce, que les travaux de réparation de la toiture ne pouvaient être assimilés à un élément constitutif de l'ouvrage en raison de leur modeste importance, sans incorporation de matériaux nouveaux à l'ouvrage. Plusieurs éléments ont été pris en compte pour arriver à cette conclusion : le caractère circonscrit des prestations, leur coût et le caractère provisoire des réparations dans l'attente d'une reprise totale de la toiture manifestement vétuste. ●

VOTRE CONTRAT LLOYD'S PROFESSIONNELS DE L'INGÉNIERIE SE MET À LA PAGE DU BREXIT

Bureau d'études, architectes, vous avez reçu une communication de Montmirail concernant le remplacement de votre contrat Lloyd's à effet du 1^{er} janvier 2019.

Le Lloyd's a en effet établi une filiale en Belgique, qui bénéficie des mêmes notations financières que celles accordées au Lloyd's de Londres (Standard & Poor's: A+). À partir du 1^{er} janvier 2019, votre

contrat est souscrit au Lloyd's à Bruxelles. Vous bénéficiez des mêmes garanties que celles de votre contrat actuel. Ne tardez pas à signer votre contrat, il est disponible en ligne!

PREMIERS PAS vers la généralisation de l'étude du sol ?

L'article d'Odile VIDAL ci-avant, témoigne, s'il fallait encore le démontrer, de l'importance du juge dans la détermination de la notion d'ouvrage. S'y ajoute celle tout aussi essentielle de la notion d'impropriété à destination où, là encore, le rôle des magistrats est majeur.



Bernard DELMAS,
secrétaire général
du SYNAMOME

La nature du sol est un élément susceptible de générer des sinistres pouvant rendre un ouvrage impropre à sa destination. Le législateur, par l'article 68 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi dite ELAN), vient de modifier le code de la construction et de l'habitation (CCH) afin de prévenir "les risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols" (articles L. 112-20 à L. 112-25 nouveaux).

Analyse sommaire de ces nouvelles dispositions destinées à informer les acquéreurs de terrains constructibles et les professionnels de la construction.

On indiquera tout d'abord que ces mesures ne sont pas d'application immédiate mais qu'elles nécessitent la publication de décrets en Conseil d'État (article L. 112.25).

1. Zones concernées :

Il s'agit limitativement des "zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Ces zones sont définies par arrêté des ministres chargés de la construction et de la prévention des risques majeurs." En fait, cela concerne les zones soumises au retrait-gonflement des argiles.

2. Obligations :

Dans ces zones, le législateur a imposé des obligations tant **au vendeur d'un terrain constructible** qu'**au maître d'ouvrage** faisant réaliser un bâtiment par un professionnel. À noter que l'on est ici exclusivement dans le cadre de marchés privés.

Le vendeur d'un terrain non bâti constructible doit fournir une étude géotechnique préalable dont le contenu et la durée de validité seront définis par décret en Conseil d'État.

"Cette étude est annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, l'étude est annexée au cahier des charges. Elle reste annexée au titre de propriété du terrain et suit les mutations successives de celui-ci." (article L. 112.21) Toutefois, ne sont pas concernées par ces dispositions, "Les ventes de terrains non bâtis destinés à la construction dans des secteurs où les dispositions d'urbanisme applicables ne permettent pas la réalisation de maisons individuelles" (même article).

Le maître d'ouvrage, quant à lui, doit aussi fournir une étude géotechnique préalablement à la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction ou la maîtrise d'œuvre d'un ou de plusieurs immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation ne comportant pas plus de deux logements.

Sont concernées les personnes réputées constructeurs de l'ouvrage, au sens de l'article 1792-1 du code civil : architecte, entrepreneur, technicien ou autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage (donc un maître d'œuvre).

"Lorsque cette étude n'est pas annexée au titre de propriété du terrain, il appartient au maître d'ouvrage de fournir lui-même une étude géotechnique préalable équivalente ou une étude géotechnique prenant en compte l'implantation et les caractéristiques du bâtiment." (article L. 121. 22) L'étude ainsi réalisée devra être ensuite annexée au titre de propriété du terrain et suit les mutations successives de celui-ci (article L. 121.24).

Quant aux professionnels, leurs contrats devront préciser qu'ils "ont reçu un exemplaire de l'étude géotechnique fournie par le maître d'ouvrage et, le cas échéant, que les travaux qu'ils s'engagent à réaliser ou pour lesquels ils s'engagent à assurer la maîtrise d'œuvre intègrent les mesures rendues nécessaires par le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols" (même article).

On notera que, curieusement, la loi renvoie au décret le soin de définir lesdits contrats.

Enfin, l'article L. 112-23 nouveau impose à la personne réputée constructeur de l'ouvrage soit de :

"... suivre les recommandations de l'étude géotechnique fournie par le maître d'ouvrage ou que le constructeur fait réaliser par accord avec le maître d'ouvrage, qui prend en compte l'implantation et les caractéristiques du bâtiment ;

... respecter des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire".

Le texte prend enfin la peine de préciser que "Si l'étude géotechnique indique l'absence de risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols, le constructeur n'est pas tenu par cette obligation".

S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur un texte dépourvu, en l'état, de ses décrets d'application, on ne peut qu'approuver l'obligation de recourir à de telles études en zones soumises au retrait-gonflement des argiles.

On déplorera cependant le caractère limité de cette obligation. Pourquoi ne pas l'avoir généralisée à l'ensemble des constructions ? On notera enfin qu'aucune sanction n'est prévue et que des zones d'ombre demeurent. Nous aurons l'occasion d'y revenir, lors de la parution des décrets. ●



PARTICIPEZ AU CONCOURS GAZ !



Initié par Butagaz et GrDF, partenaires du SYNAMOME, ce concours a pour objet de sensibiliser les maîtres d'œuvre aux solutions gaz. Lancé en janvier dernier, il est ouvert jusqu'en mai 2019. Il récompensera l'adhérent qui réalisera le plus de constructions équipées en chauffage gaz durant cette période. Les résultats seront proclamés au mois de juin, à l'occasion du Congrès du SYNAMOME.

3 questions à Sébastien Aragon, Chef de Marché Butagaz :

Pourquoi ce concours ?

Depuis l'arrivée des nouvelles réglementations thermiques, on constate un net recul de l'énergie gaz. La tendance est à l'installation de pompes à chaleur par défaut et notre part de marché est faible par rapport à l'électricité. Nous avons donc ressenti le besoin de sensibiliser les maîtres d'œuvre aux nombreux atouts du gaz dans leurs projets, en organisant ce concours soutenu par GrDF pour la partie gaz naturel et Butagaz pour le gaz en citerne.

Le gaz est multi-usages, il se vendit, devient renouvelable et est mieux valorisé que l'électricité. Il existe aujourd'hui des équipements très performants, pratiques et fonctionnels sur le marché : chaudières à condensation ou thermodynamiques, qui promettent des rendements jusqu'à 200%, des cheminées gaz alliant design et confort... Tous les arguments sont réunis pour réaffirmer que le gaz est une énergie d'avenir.

Et l'argument du prix ?

Le gaz naturel reste de loin l'énergie la moins chère du marché. Si l'on met bout à bout l'investissement dans l'équipement, la consommation et l'entretien, le gaz sera toujours plus concurrentiel. Équiper une maison au gaz, c'est faire le choix des économies.

Le concours concerne les constructions neuves mais aussi la rénovation.

Quelles sont les solutions gaz que le maître d'œuvre peut mettre en place dans cette seconde hypothèse ?

Dans le cas d'une rénovation, il est toujours possible de changer d'énergie, soit par raccordement si le secteur est desservi en gaz naturel ; soit par l'installation d'une citerne. Dans cette hypothèse, les équipements émetteurs restent les mêmes, il suffit de changer la chaudière ou d'enlever la cuve de fioul. C'est une modification simple, économique et écologique. ●

RÈGLEMENT DU CONCOURS (EXTRAIT)

QUELLE PÉRIODE :

Du 1^{er} janvier 2018 au 30 mai 2019.

QUELLE PÉRIMÈTRE :

Les régions de la Métropole (hors DOM TOM).

Le concours concerne les réalisations de maisons individuelles, neuves ou rénovation, chauffées au gaz.

QUI PARTICIPE :

La participation à ce concours est gratuite et sans engagement. Le concours est exclusivement réservé aux architectes adhérents du Synamome, à jour de leurs cotisations 2018 et 2019.

COMMENT GAGNER :

Le concours consiste à accumuler un maximum de points.

Pour gagner des points, les participants devront réaliser et livrer des chantiers de maisons individuelles chauffées au gaz naturel ou gaz propane.

Pour comptabiliser les points, les participants devront adresser au secrétariat du Synamome, avant le 30 mai 2019, une copie des certificats de conformité des réalisations livrées (maisons individuelles). Chaque certificat de conformité gaz devra indiquer une date de mise en service de l'installation gaz comprise entre le 01/01/2018 et le 30/05/2019.

ATTRIBUTION DES POINTS :

	Chauffage gaz naturel	Chauffage propane
Énergie Gaz	1 point	1 point

VALEUR DES LOTS :

	Chauffage gaz naturel	Chauffage propane
Valeur du lot	Un bon voyage de 4000€	Un bon voyage de 4000€

DURÉE DU CONCOURS :

Le concours est ouvert du 1^{er} janvier 2018 au 30 mai 2019.

L'objectif est de présenter le résultat du concours lors du Congrès du Synamome 2019.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

La participation au concours implique l'acceptation totale du présent concours.

Oui, c'est bien une cheminée au gaz naturel...

Quel que soit votre fournisseur, rénovez votre système de chauffage pour bénéficier des atouts du gaz naturel. Découvrez toutes nos solutions innovantes sur grdf.fr



GRDF. Vous apporter
chaque jour le gaz naturel.

GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE